# L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie. No. 61, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 28 AOUT 1840.


## CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS,
**WILLIAM H. HARRISON,**
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
**JOHN TYLER,**
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
**HENRY JOHNSON.**

*Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.*

### TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LOUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

### COUR CRIMINELLE.

La cour a entendu hier les plaidoyers de MM. Roszy et Cohen défenseurs de M. Trouet; aujourd'hui, M. Soulé doit continuer la défense. M. Mazureau soutiendra l'accusation. Nous donnerons à nos lecteurs un résumé des débats.

### FRONTIERES DU MAINE.

Le rapport des commissaires anglais chargés de l'examen des Frontières du Nord-Est vient d'être publié en Angleterre. Ce rapport est entièrement favorable, comme on devait s'y attendre, aux prétentions de la Grande Bretagne: non seulement il établit les titres de cette [illegible] sur le territoire contesté, mais encore il semble vouloir lui assurer un droit de revendication sur certaines parties du territoire du Maine. Les deux paragraphes suivans qui terminent ce document, résument en quelque sorte les résultats de l'examen des commissaires anglais:

"Nous avons trouvé une ligne de hauteurs (highlands) qui répondent aux termes de l'article second du traité de 1783; elles s'étendent de la source Nord Ouest du Connecticut aux sources de la Chaudière, et de là se dirigent par le Nord-Est, au sud du Restigouche, vers la Baie des Chaleurs."

"Il n'existe dans le territoire, disputé aucune autre chaîne de hauteurs qui réponde aux termes de l'article second du traité de 1783; la ligne que réclament les Etats-Unis comme étant la ligne de hauteurs stipulée par ce traité, passe à 40 ou 50 milles au moins de la source Nord Ouest du Connecticut, et ne saurait en aucune façon être prise pour la limite indiquée dans le traité."

Aussitôt que nous aurons le document dont nous citons ce passage, nous y reviendrons, et nous discuterons de nouveau les exorbitantes prétentions de l'Angleterre.

### INTERIEUR.

On lit dans le *Républicain* de Franklin:

"INCENDIE—Il y a eu à Centreville, hier au soir un incendie qui a détruit le bureau de Poste et le magasin de M. Charles Nettleton. On n'a rien sauvé que $19 en espèces; la perte est évaluée à $7,000."

New-York.—La malle aux lettres a été volée sur la route de Buffalo à New-York. On n'évalue la perte [illegible]; mais il est probable qu'elle est beaucoup plus considérable, parce que les sacs volés contenaient des lettres pour les principales villes de l'Ouest.

Une lettre du Connecticut annonce qu'un léger tremblement de terre a Stamford, le [illegible] courant. Mais il paraît que [illegible] [illegible] des journaux de Hartford et de New-Haven [illegible] des endroits.

### ELECTIONS.

[illegible] Nord.—Les élections sont terminées [illegible]

D'après [illegible] reçu les retours [illegible] 154 membres à l'assemblée [illegible] 151, 89 sont whigs et 65 sont locofocos [illegible] majorité que [illegible] comtés qui envoient 16 [illegible] pas de retours.

La législature de la Caroline [illegible] de 120 [illegible] dernière [illegible]

D'après [illegible] un sénateur à Camden [illegible] et perdu deux [illegible] Craven. [illegible] dans la même. Mais dans la Chambre nous avons un gain net de 9, ce qui portera notre majorité au joint ballot à 28.

La majorité de Morehead est maintenant évaluée à 9,000. La majorité définitive dépassera certainement 6,000.

Pennsylvanie.—Le résultat de dernier recensement fait à Marble Head (Mass.) qu'il y a [illegible] ville de 5,500 habitans.

### EXTERIEUR.

ARRIVÉE DES NAVIRES A VAPEUR [illegible] ET ACADIA.

[illegible] nouvelles reçu hier [illegible] navires à vapeur [illegible] Liverpool [illegible] jusqu'au 2, celles de Paris [illegible]

Le *Président* est parti de Liverpool [illegible] à 9 heures, ayant à bord 65 passagers [illegible] il a été signalé par le Télégraphe [illegible] heures [illegible] rivière. [illegible]

On sait que [illegible] donné la description [illegible] beauté et d'une grandeur remarquables. Sa capacité est de 3000 tonneaux environ [illegible] de 600 chevaux.

L'Acadia, partie de Liverpool [illegible] douze jours et demi pour [illegible] touchant à Halifax.

### EUROPE.

ORIENT.—France.—[illegible]

[illegible] Au dernier [illegible] semblait à la paix [illegible] [illegible] C'est alors [illegible] qui a amené cette grande perturbation [illegible] la Syrie se soulevait [illegible] [illegible] il y a quelques mois [illegible] l'Europe, la France [illegible] la Russie [illegible] l'Orient. [illegible] Syrie à Méhémet-Ali. Il paraît que [illegible] France [illegible] [illegible] l'Angleterre [illegible] l'Egypte à perpétuité, avec le Pachalik de St. Jean d'Acre à vie. Toute cette longue intrigue a été révélée par un article du *Morning Post* qui contient le passage suivant:

"Aucune des concessions offertes au sultan par Méhémet-Ali, qui pouvaient amener une réconciliation immédiate, lord Palmerston écrivit à lord Ponsonby de faire tous les efforts imaginables pour aliéner la querelle entre le sultan et son vassal [illegible] et d'inspirer la plus grande confiance en lui [illegible] [illegible] En même temps notre ambassadeur [illegible] lord Palmerston a signé un traité avec l'Autriche, la Prusse et la Russie, non seulement contraire aux intérêts de la France, mais [illegible] [illegible] saddle bags, [illegible] gin band and bridles [illegible] sheep skins, ploughs. [illegible] MANUEL BLANCO & Co. [illegible]

[illegible] révélation a causé en [illegible] et en France [illegible]

"On ne parle de rien moins que d'appeler sous les drapeaux 300,000 hommes de la réserve. Des instructions dans ce sens seraient expédiées aux généraux commandant les divisions, qui devraient de plus embrigader leurs troupes. On parle d'achats de chevaux, d'approvisionnemens de munitions. On plus aventureux vont plus loin: ils annoncent qu'on veut préparer 90,000 hommes pour les lancer dans la rivière de Gênes, afin de tenir l'Autriche en échec en Italie, tandis que 100,000 hommes se porteraient sur le Rhin.

"La marine aussi veut avoir sa part d'action. M. le baron Roussin déposerait le portefeuille de [illegible] pour recevoir le bâton d'amiral des mains de [illegible] successeur, et il irait prendre le commandement des forces navales dans le Levant, ayant sous ses ordres les contre-amiraux Lalande et Hugon.

"Toutefois, avant d'en venir aux extrémités, on voudrait faire une dernière tentative auprès de l'Autriche. Et M. le comte de St-Aulaire, en congé à Paris, devrait repartir cette nuit pour l'ambassade de Vienne. S'il échouait, les Chambres seraient convoquées afin de leur demander les moyens d'action qui pourraient manquer au président du conseil."

Pendant que les choses en sont à ce point en Europe, l'insurrection de la Syrie continue et s'étend. Les révoltés ont dans plusieurs escarmouches défait des détachemens de l'armée Egyptienne. Ils ont, dit-on, parmi leurs chefs deux français et l'on croit cependant qu'ils ont été poussés à l'insurrection par l'influence anglaise. Le pacha ne néglige aucun moyen pour étouffer promptement ce mouvement qui peut lui être si funeste. Y parviendra-t-il?

Nous trouvons les renseignemens suivans dans une lettre de Beyrouth du 8 juillet:

"On débarque tous les jours des munitions de guerre; il y a maintenant à Beyrouth 12,000 hommes. On attend d'autres troupes régulières et irrégulières.

"L'armée réunie au pied du Liban attaquera plusieurs points à la fois, de manière à surprendre les insurgés. Abbas pacha, commandant la division de Beyrouth, est arrivé le 27 avec des Albanais. Les troupes égyptiennes lui ont fait un brillant accueil. Elles étaient sous les armes au moment de son débarquement. La flotte turco-égyptienne, composée d'un vaisseau et seize frégates, a salué Abbas pacha de sa nombreuse artillerie.

"Depuis l'arrivée de toutes ces forces, les montagnards se sont retirés dans l'intérieur pour mieux se fortifier. Ils fabriquent tous les jours de la poudre, mais ils n'ont pas assez de plomb. Il y avait déjà eu précédemment des escarmouches de part et d'autre. La ville de Beyrouth a été plusieurs fois vivement inquiétée par l'audace des paysans. Les forts ont tiré sur eux à mitraille.

"Deux frégates ont bombardé pendant une journée entière les deux villages de Giouni et de Giobel. Une vingtaine de barraques ont été incendiées. Les paysans qui s'étaient placés derrière les rochers, ont fait feu sur les canots égyptiens qui s'avançaient pour s'emparer de ces barraques. Plusieurs hommes ont péri.

### ESPAGNE.

Nous disions hier que nous aurions sans doute à nous occuper des divers partis entre lesquels se divisent les Christinos; mais nous étions loin de nous douter que nous aurions à signaler presque une révolution. L'Espagne qui n'a plus à redouter la guerre civile n'est cependant pas à la fin de ses agitations intérieures, et pour les calmer il faudra une main bien ferme, une volonté bien persistante et bien courageuse.

On se rappelle que la jeune Reine d'Espagne et sa mère la reine Régente, s'étaient rendues dans les premiers jours de juillet de Madrid à Barcelone, sans donner aucun motif à ce voyage, et le public qui aime à s'expliquer toutes les démarches des princes, n'avait pu en découvrir un plausible. Le fait est que ce voyage tenait à un plan politique. La reine régente, déterminée, à ce qu'il paraît, par les conseils de son oncle Louis-Philippe, voulait abroger la Constitution ou du moins la réformer d'après les idées qui ont dicté la charte française. C'est dans ce but que fut présenté aux dernières Cortès un bill qui organisait les municipalités (Ayuntamientos) régularisait le mode d'élection et par suite restreignait le nombre des électeurs. Ce bill adopté par les Cortès, fut adressé à la Reine pour être revêtu de son approbation. La Reine qui comptait sur l'adoption de cette loi, mais qui n'était pas sûre d'en pouvoir obtenir l'application, avait songé à se ménager l'appui d'Espartero, dont la popularité est immense en ce moment et c'est dans ce but qu'elle s'était rendue à Barcelone. Mais Espartero, loin de consentir à se prêter aux vues de la Reine, l'engagea fortement à refuser sa signature au bill des *Ayuntamientos* et de plus insista pour que le ministère fût remplacé par un cabinet plus populaire. Les représentations du duc de la Victoire furent inutiles; la Reine n'en persista pas moins dans ses projets de réforme anti-populaire. Espartero n'hésita pas un instant et envoya sa démission, cette démission ne fut pas acceptée; mais le duc de la Victoire devait quitter Barcelone pour aller établir son quartier général à Reus. A peine le bruit s'en répandit-il dans la ville que la population barcelonaise manifesta énergiquement son mécontentement. Des troubles [illegible] dans la nuit du 18 [illegible] que nous donnons [illegible] du 20:

[illegible] du soir, la place de la [illegible] l'ayuntamiento fut [illegible] l'on entendit de [illegible] *la constitution! vive le duc de la Victoire!* [illegible] de nationale et les sapeurs accoururent [illegible] que, pendant que, d'un autre côté, [illegible] le conseil municipal.

"Les masses, réunies sur la place, se donnèrent à l'instant une [illegible] occupèrent les débouchés des rues voisines et y formèrent des barricades. Plusieurs patrouilles de gendarmes, [illegible] de troupes de ligne, comme c'est l'usage, furent arrêtées et conduites sur la place, où l'on désarma les gendarmes seulement, en laissant toute liberté à ceux qui les accompagnaient. Dans un but [illegible] réuni sur la place Consistoriale [illegible] l'hôpital militaire et autres lieux. A cet [illegible] détacha trois nombreux pelotons qui [illegible] [illegible] dans l'hôtel de la sous-inspection [illegible] une caisse remplie d'argent [illegible] d'effervescence et de désordre [illegible] enlever, si ceux qui [illegible]

[illegible] le cours de ces événemens, une population [illegible] stationnait sur la place Sainte Anne, l'hôtel du duc de la Victoire, proférant toujours ce cri de: *Vive la constitution! vive* [illegible] sans oublier les vivats pour les reines, pour [illegible] nationale, ainsi que les cris de: *A bas le ministère!* mille fois répétés jusqu'à la fureur. [illegible] la Victoire fut obligé de paraître au balcon, [illegible] tranquilliser les masses en leur donnant l'assurance qu'il n'y avait rien à craindre pour la liberté [illegible] qu'un homme qui avait scellé de [illegible] cette noble cause ne pouvait jamais l'abandonner. Il termina en suppliant le peuple de se retirer, lui donnant la certitude que pendant sa vie [illegible] attentat impunément à la constitution [illegible] Les paroles de S. Exc. furent accueillies avec vénération et applaudissement.

[illegible] savons que les soldats il est difficile d'obtenir complètement un peuple qui a été si souvent trompé. Une commission de l'ayuntamiento, qui déjà avait annoncé au duc l'état de fermentation des esprits, revint au palais de son excellence pour lui déclarer qu'il était impossible de persuader aux masses [illegible] qu'elles n'auraient point la certitude que [illegible] temporairement point encore, et que, [illegible] ne se croyaient pas en mesure de [illegible] S. Exc. avait transmise, à diverses reprises, au conseil municipal par ses aides-de-camp.

"En vérité, lorsque l'indignation était croissante de moment en moment, lorsque les plus impressionnables se préparaient à faire une terrible justice des conseillers du gouvernement [illegible] pour ne pas dire impossible, de persuader aux groupes de se retirer immédiatement, on avait même assez de peine à modérer les effets de la vengeance publique, et à éviter que l'éclat de la civilisation ne fût ensanglantée pendant cette nuit de tumulte.

"Vers minuit et demi, le duc de la Victoire prit enfin la résolution de se montrer; il se rendit au palais, escorté de plusieurs milliers de personnes qui poussaient des acclamations et des vivats. Vers une heure et demie du matin, S. Exc. sortit du palais, et dès lors il donna au peuple l'assurance que ses vœux venaient d'être accomplis, que le ministère se retirait; et que, quant à lui, il ne quitterait pas Barcelone, quoiqu'on eût prétendu le contraire.

"Le duc de la Victoire se rendit de là à pied, à la maison consistoriale où se trouvait réuni le conseil municipal; il était accompagné de plusieurs généraux, parmi lesquels se trouvait Van Halen, et d'un nombreux état-major. Là il renouvela les assurances qu'il avait déjà données au peuple, et il interposa sa voix puissante pour que tout le monde se retirât.

"Les masses, agglomérées sur la vaste place de la ville, occupées à fraterniser avec les chefs, officiers et soldats de l'armée, saluèrent avec effusion le pacificateur de l'Espagne, et, pleines de confiance dans ses promesses, se dispersèrent tranquillement. Il était trois heures du matin.

"Pendant cinq heures d'une effervescence difficile à décrire, on n'a pas eu à se plaindre du moindre désordre; on n'a eu à déplorer que la blessure qu'a reçue un gendarme par un coup de feu des barricades du Call, parce qu'on supposait qu'on voulait les forcer.

"Le duc de la Victoire se trouvant dans le salon consistorial, on lui fit observer le déplorable abandon dans lequel se trouvait la milice nationale depuis le criminel désarmement opéré par le baron de Meer. On lui fit observer que les bureaux de la milice étaient [illegible] violées; qu'il était nécessaire de les remettre promptement en vigueur, que c'était cette même question de milice qui avait déjà occupé le sang les pavés de Barcelone; qu'on ne pouvait, enfin, éviter le renouvellement de ces scènes douloureuses que par une scrupuleuse observation de la loi. Le duc promit formellement d'interposer son influence dans cette question et de la faire rentrer dans les termes de la légalité.

"Les armes enlevées à l'hôpital militaire et qui appartenaient aux soldats malades, ont été de suite immédiatement rendues.

"Telle est l'histoire des événemens de cette nuit célèbre dans les fastes de nos discordes civiles."

A la suite de ces scènes d'un caractère fort grave, comme on le voit, la Reine se trouva [illegible] [illegible] le 20; il est composé [illegible] suit:

Présidence et justice: [illegible] Charles de Onis; Intérieur [illegible] [illegible]

Les partisans de l'ancien ministère ne se tiennent pas pour battus, et ils emploient de rapprendre pouvoir comme ils l'avaient perdu; c'est-à-dire par une émeute.

Le 28 juillet, dit le journal auquel nous avons déjà emprunté ce qui précède, [illegible] [illegible] en voiture, on a entendu [illegible] les chapeaux ont été agités [illegible] été fait d'autres démonstrations. J'ajoute [illegible] monarchistes ont pu se considérer [illegible] n'a plus été de même [illegible]

[illegible] hors la porte [illegible] qui [illegible] S. M. [illegible]

## OFFICIAL.

[illegible] ALTY OF NEW ORLEANS—[illegible] MUNICIPALITY NO. 1.

SITTING OF MONDAY, 10th [illegible]

[illegible] Municipality No. 1, ordain [illegible] fait [illegible] promulgation of this ordinance [illegible] constitutionnelle [illegible] merchandise, jewelry [illegible] groceries [illegible] venue à étouffer les cris de vive la constitution! vive la reine constitutionnelle! que faisaient [illegible] progressistes, les énergumènes ayant poussé l'imprudence jusqu'à huer et siffler la duchesse de la Victoire, et ayant pour comble d'audace proféré le cri de mort à Espartero! force a été d'en venir aux mains et de punir tant d'insolence. On a pris des bâtons et il s'en est suivi une mêlée dont les chances du duc et de la liberté n'ont pas été les bons marchands. Il paraît qu'il y a eu deux ou trois individus tués, plusieurs blessés et un plus grand nombre de contusionnés.

Cette nouvelle s'étant immédiatement répandue dans la ville, a exalté les esprits; les portes des maisons, les boutiques et les cafés se sont fermés, on a couru aux armes, et la nuit paraissait devoir être orageuse, lorsque l'intervention du brave de Luchana et les ordres du duc de la Victoire sont venus calmer en grande partie la juste irritation des libéraux. La municipalité s'est à l'instant réunie, les compagnies de milice nationale et le bataillon improvisé qui s'est organisé dans la nuit de samedi se sont mis en bataille sur la place de la Cathédrale et ne se sont séparés qu'après avoir reçu les ordres du duc et avoir poussé les acclamations d'usage."

La tranquillité était entièrement rétablie à Barcelone dans la soirée, et les mesures énergiques prises par Espartero empêcheront sans doute le renouvellement de semblables troubles.

### FRANCE

Anniversaire du 28 Juillet.

La France, il devait aux lois et à la liberté, compte une belle journée de plus. La population parisienne, par son concours, son calme, et son recueillement, a montré aujourd'hui combien elle était digne de la confiance de ceux qui la gouvernent, et du respect des nations étrangères. Convoqué pour rendre un hommage solennel, quoique tardif, à une époque et à des souvenirs dont nous sommes éloignés beaucoup moins par les années que par la politique dominante, le peuple de Paris dans toutes ses classes, dans toutes ses nuances, a montré cette intelligence des situations, cet instinct des convenances qui le caractérisent parmi toutes les nations du globe. Jamais la garde nationale ne fut plus nombreuse, jamais la population plus compacte, plus recueillie, plus fraternelle; le peuple se mêlait aux soldats, la garde nationale se mêlait au peuple; toutes les nuances de l'opinion nationale semblaient se tenir par la main, comme pour protester contre les insolences de l'étranger, et montrer la France unie dans un sentiment commun pour la défense de ses intérêts et de ses droits.

A neuf heures, une assemblée brillante était réunie dans l'église de St-Germain-l'Auxerrois; les préparatifs étaient pompeux, et cependant l'exécution avait quelque chose de mesquin. L'éclairage de l'église était incomplet, mais le recueillement et la majesté de l'assistance ont corrigé ce que les soins des ordonnateurs pouvaient avoir de négligé. Une messe a été dite par le clergé, et chantée par les principaux artistes de la capitale. On avait annoncé que le nouvel archevêque de Paris officierait; mais soit prétexte, soit motif sérieux, on a objecté qu'il n'avait pas encore reçu ses institutions canoniques.

Le service religieux terminé, les cercueils déposés sous un vaste catafalque ont été placés par un détachement de l'artillerie de Vincennes sur le char destiné à les transporter vers la colonne de juillet.

Ce char, de proportions colossales, est composé d'un soubassement décoré de dix-huit colonnes ioniques d'argent; aux entre-colonnemens, ornés de draperies de velours noir brodées en argent et de guirlandes de cyprès, sont suspendues des couronnes d'immortelles. L'entablement est couronné par une riche galerie d'argent surmontée de panaches noirs, avec quatre coqs en argent aux angles. Ce soubassement supporte un immense sarcophage soutenu par douze consoles et deux lions couchés, également en argent.

Le sarcophage est entièrement recouvert de velours noir, rehaussé d'ornemens et d'une croix en drap d'argent; il contient dans des cartouches placées entre les consoles les chiffres des 27, 28 et 29 juillet 1830.

Porté sur six roues en bronze ciselé et argent, ce char était attelé de vingt-quatre chevaux caparaçonnés de noir jusqu'aux pieds et conduits à la main par vingt-quatre écuyers en grande livrée de deuil.

Le cortège s'est mis en marche à onze heures. A sa tête, on distinguait M. le maréchal Gérard, commandant supérieur de la garde nationale, placé entre MM. les ministres de l'intérieur et des travaux publics.

A la suite du char, et en uniforme, marchaient M. le préfet de la Seine, les maires des Paris et le conseil municipal, revêtu de l'habit bleu brodé de soie rouge. Le préfet de police se tenait à côté du char.

Le convoi a suivi le quai du Louvre et des Tuileries, la place de la Concorde et la longue ligne des boulevards jusqu'à la Bastille.

Au moment du départ et au premier tournant [illegible] accident est venu jeter quelque inquiétude parmi les [illegible] [illegible] l'arrière-train, avait [illegible] se trouvait rejetée en arrière [illegible] de faire aboutir l'immense machine [illegible] ce moment de confusion, le chef du peloton d'artillerie a gardé son sang-froid, et par suite de son avis, le mal a été réparé.

En passant sur le quai du Louvre, le cortège a aperçu le roi en habit de ville, au balcon élevé situé au-dessus de la fenêtre dite fenêtre de Charles IX; on s'est arrêté un instant, et l'on a pu remarquer M. Thiers, tout vêtu de noir, à la droite de S. M., et contraignant en quelque sorte les saluts empressés que la royauté prodiguait au cortège.

La circulation était à peu près libre partout, excepté vers les abords de la fenêtre royale.

Après l'épisode qui avait un instant arrêté son départ, le char funèbre n'a plus eu qu'un passage difficile à traverser; c'était la descente de la colline qui sépare le boulevard Bonne-Nouvelle de la Porte-St-Denis; ce passage était sablé à six pouces d'épaisseur, et l'empressement et l'assistance des décors de juillet [illegible] naturels de la fête, ont [illegible]

[illegible] à la place de [illegible] marché Nodale, était à la fenêtre [illegible] plus solennels. Les fenêtres ouvertes de toutes maisons projetaient une multitude de têtes avides et recueillies. Les balcons étaient surchargés de curieux et surtout de curieuses, et jusqu'au sommet des toits la foule s'amoncelait immobile et compacte.

Tout autour de la colonne, les tribunes numérotées étaient disposées avec art et plus de six mille personnes s'y rangeaient à l'aise. Les flammes, les banderolles, les drapeaux tricolores flottaient en l'air dans tous les sens. Au pied de la colonne et du [illegible] rue St. Antoine, [illegible] égyptiens, [illegible]

Deux [illegible] extérieure [illegible] ligne s'est mise en bataille, l'autre sablée et circulant entre la colonne et les tribunes, destinée au défilé des troupes, et dans lesquelles de nombreux et brillans détachements de la cavalerie en garnison à Paris ont devancé l'arrivée du cortège.

A ce moment, de vastes cassolettes remplies d'un encens plus fumeux qu'odorant ont été allumées, un orchestre rangé à la droite et à la gauche du centre du temple, a fait entendre une marche [illegible] et, le char s'est placé sous la voûte éclairée [illegible] lampes sépulcrales.

Les chevaux ont été dételés, et le char est devenu une espèce de cénotaphe. Dans les tribunes, ménagées aux deux côtés du temple, se sont placées d'un côté les autorités civiles et militaires, de l'autre, les députations de l'Institut, des décorés de juillet, des députations de Rouen et du Havre venues pour assister à la cérémonie, et au pied du cénotaphe, on remarquait avec intérêt les orphelins de juillet.

Alors le service religieux, interrompu à St. Germain-l'Auxerrois, a recommencé. Un orchestre choisi, placé sur une sorte de terre-plein naissant le temple au socle de la colonne, a exécuté une symphonie funèbre qui fait le plus grand honneur au talent de M. Berlioz. Jamais, à notre avis, le génie de ce compositeur n'a été mieux inspiré, sa musique mérite d'être étudiée. Nous espérons l'entendre de nouveau, pour connaître [illegible] plus complet. Nous [illegible] un chant de victoire digne des plus belles inspirations de nos grands harmonistes.

Après l'absoute, [illegible] ont été descendus dans les caveaux qui leur sont réservés, et le défilé a commencé.

Nous devons une mention honorable à la tenue et au zèle du détachement d'artillerie qui a été chargé de la conduite du char. Souvent les hommes qui le composent ont eu à faire les plus grands efforts. Quelques-uns d'entre eux ont couru des dangers, et nous avons vu leurs mains ensanglantées.

La garde nationale, nombreuse et brillante, a voulu donner, en cette occasion, un témoignage éclatant de sympathie aux souvenirs héroïques de juillet. La population se montrait fière de ses belles légions, et manifestait hautement le désir que les ambassadeurs étrangers pussent les voir et les compter. Paris n'est pas déchu de son rang et de son patriotisme, et si une nouvelle invasion devait nous menacer, il a prouvé aujourd'hui qu'il possédait encore dans son sein les élémens de ces bataillons de volontaires qui résolurent jusque dans leurs capitales, les soldats de la coalition de Pilnitz.—*Journal du Commerce.*

ALGER.—Des nouvelles d'Alger, du 16, ont été apportées à Toulon par le bateau à vapeur le *Cerbère*. On avait annoncé à tort le départ d'une expédition pour Dellys. Si cette ville est occupée plus tard, ce sera comme point d'appui pour les expéditions qu'on ferait à l'est.

Il ne s'était passé rien d'important du 11 au 16. On était plus tranquille aux environs d'Alger.

Le rapport du maréchal Valée sur sa seconde expédition dans le Chéliff, constate un fait majeur dans l'histoire de notre colonie: c'est l'acquisition d'une province nouvelle, celle de Titery, où nous occupons déjà deux positions redoutables et où le soin de soumettre les tribus Arabes est confié au général Duvivier, l'un des chefs les plus habiles d'une armée où il y a tant d'hommes d'élite.

## COMMERCE.

[illegible]

CORRESPONDANCE DU JOURNAL DU COMMERCE.

LONDRES, 2 Août 1840.

Il s'est fait cette semaine quelques opérations en stocks américains. Les actions de la Banque des Etats-Unis se sont vendues à £16, 5 à 16 d.

[illegible]

L'argent continue à être assez abondant et les meilleurs billets sont escomptés à [illegible] pour cent.

LIVERPOOL, 31 juillet.

COTON—Les transactions ont été assez considérables la semaine dernière, et les prix se sont bien maintenus, particulièrement les qualités basses et ordinaires d'Amérique. Il n'y a eu aucun changement pour les descriptions du Brésil et de l'Egypte; on ne dit bons prix ont été obtenus pour les Sarat. [illegible]

LIVERPOOL 3 Août.

[illegible]

HAVRE, 31 juillet.

COTON—Il s'est beaucoup moins fait en coton depuis notre dernier rapport [illegible]

GRAINS.—Il s'est fait beaucoup d'affaires en farine et en blé étranger [illegible]

CUIRS.—1000 Laguira secs à 64; 103 Nile-Orléans à 1 [illegible] Carthagena à 69 cents.

## LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Pennsylvania, Farnham, Liverpool, S & J P Whitney
Creton, Whitney, Boston, do
Hindoo, Fitch, Havre, do
Barque bremoise Johanna, Müller, Brême, F W Frondeth & co
Goel. mex. Attrevia, Espinola, Campêche, S Fernandez

ARRIVES.

Steamer Empress, Bacon, de Clarksville.
Angora, Bellick, du Bayou Sarah.

MEMORANDA.

Au Havre pour ce port, le 21 juil. Palestine, Littlefield; partant le 1er. août; Swanton, Heath, le 5; Loocha, Urquhart, le 20; Isaac Allerton, Torrey, le 10; Saratoga, Hathaway, 1er. sept.; Lafayette, Dorre, 1er. sept.; l'Aurelia, Gelman, 15 sept.; Rubicon, Rogers, 10 sept.; Vaillant, Bienvenu, 10 sept.; Marengo, Lacklo, 25 sept.

[illegible]

Liverpool, 21 juillet—Arrivés, l'Helen Mar, Goodman, N. Orléans; 29, le Constantine, Winsor, do. [illegible]

## AMUSEMENT.

GRAND VOYAGE PITTORESQUE.

Encoignure Royale et Orléans.

VUES et monumens les plus remarquables du monde, faits par les meilleurs peintres français et italiens. Ce voyage pittoresque est un des plus grands qui soient sortis de France. Il sera ouvert tous les jours depuis 6 1-2 heures du soir jusqu'à 10 heures et les dimanches depuis 8 heures. Il y aura six vues qui seront changées tous les samedis. Prix d'Entrée, 25 cents, les enfants 12 1-2 cents.

VUES DE LA 1ERE SEMAINE.

La grande et magnifique cérémonie du sacre de Louis XVI, en 1774, dans l'église cathédrale de Reims.

Palais des Tuileries par le peuple de Paris, révolution de juillet 1830.

Grotte de Fingal de nuit.

Grande revue de l'armée, commandée par l'empereur de Russie sur la grande place de St. Pétersbourg.

Grande bibliothèque du Vatican à Rome.

Grande place de St. Marc à Venise. 25 août.

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque, à la Nouvelle-Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Sceaux, &c, gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les faisaient dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.

Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.

Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.

Nouvelle-Orléans, 1er. novembre 1839.

### AUX NEGOCIANTS ET VOYAGEURS.

OBILLION & BISSELL, à Plaquemine (Louisiane), sont prêts à recevoir, et à envoyer tous le plus bref délai, toutes les marchandises qui leur seront consignées et qui seront destinées aux Opelousas, Attakapas et bayou Grosse-Tête. [illegible]

MAGASIN DE GRAINES, rue du Canal, No. 42.—Le soussigné a l'honneur d'informer les jardiniers, et les habitans des environs, ainsi que le public en général, qu'il a ouvert un magasin, dans la rue du Canal, No. 42, près de la rue de Chartres, dans lequel on trouvera un assortiment complet de GRAINES DE JARDINAGE ET DE FERME. [illegible] JACOB F. HECHLER, Fleuriste et marchand de Graines. 26 ai rue du Canal, No. 42, près de la rue Chartres.

SUCCESSION SARAH BAUME.—Vente par le Régistre des Testamens—Jeudi le premier octobre 1840, à l'heure de midi, [illegible] BILL, nègre âgé d'environ 9 ans [illegible] PUSSOR JALIA, négritte âgée d'environ 6 ans, sœur de Bill [illegible] Conditions—Un quart comptant et la balance à six et douze mois [illegible] W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant W. Y. Lewis not. pub.

$25 DE RECOMPENSE. SERONT donnés à quiconque arrêtera le nègre BAZILE, et le remettra au soussigné; il est parti de dessus l'habitation de M. L. T. Beauregard, Paroisse St. Bernard, depuis le 3 juillet [illegible] FAUCHIER, encanteur, passage de la Bourse.

SEL—6000 sacs de Sel gros et fin de Liverpool, dernière-ment reçus et à vendre en quantités au gré des acheteurs. S'adresser à E. F. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins.

CHARBON—600 barils, charbon de Canal provenant de la cargaison du navire Franklin maintenant en débarquement et à vendre [illegible] E. F. JENKINS, enc. Poydras et Magasins.

JEUNE GARDE A CHEVAL. La compagnie montera à cheval dimanche prochain 30 du courant, à huit heures du matin, pour une revue d'inspection [illegible] Par ordre du capitaine. C. BACON.

LANCIERS D'ORLEANS. Obeyez l'avance. La Compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 30 du courant [illegible] X. LECOURT DE BILLOT, Maréchal des Logis-Chef.

CHASSEURS ST. BERNARD. La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 30 du courant [illegible] Par ordre du capitaine. TH. LACROIX, maréchal des logis chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE. [illegible] AD. SCHREIBER, Adj. Major.

GARDES D'ORLEANS ATTENTION!! VOUS prendrez les armes dimanche prochain, 30 courant [illegible] ANT. DUBUC, Sergent Major.

GUARDIA DE JACKSON. Domenica, corrente la Compagnia prendera le arme [illegible] TRISCONI, Sergte. Maggiore.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON. Domenica 30 corrente la Compagnia prendera le armi in uniforme completa [illegible] L. MICHEL, serg. mag.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO. ATENCION!! Revista de obligacion; la compañia se reunira el Domingo, treinta del corriente [illegible] FRANCISCO SOLER, sargento 1o.

CAZADORES DE ORLEANS.—Atencion!!!—La Compañía se reunirá el Domingo, 30 del corriente [illegible] De orden del Capitan. FCO. A. GARCIA, Sargto. primero.

JAEGER ACHTUNG!!! DIE Mitglieder der Compagnie sind aufgefordert sich naechsten Sonntag, den 30 August, Morgens halb nach 8 Uhr, in voller Uniform, (ohne Tornister) auf dem Versammlungs Zimmer einzufinden. Am Donnerstag den 27 Abends, um 7 Uhr, soll sich ein jedes Mitglied auf dem Versammlungs Zimmer einfinden. Auf Befehl des 1st. Leitenant H. Seffert. J. C. WAGNER, Oberjaeger.

L'Decreux STREHNEIDT [illegible]

AVIS. [illegible]

REÇU par le Mozart et à vendre—J. B. Dohonde vs. [illegible] an order of seizure and sale [illegible]

MERINOS. [illegible] C F HOZEY, sheriff.

NAUTICAL WORKS.—Blunt's edition of the Nautical Almanac and Astronomical Ephemeris, for the years 1840 and 41; The New American Practical Navigator, being an epitome of navigation, by Nathaniel Bowditch; The American Coast Pilot, containing directions for the principal harbors, capes and head lands on the coast of North and South America, by Edmund M Blunt, Esq; The Ship Master's Assistant and Commercial Digest, containing information useful to merchants, owners and masters of ships; A New and Practical Treatise on [illegible] by M F Maury. For sale at the [illegible] NORMAN, STEEL & Co, 14 Camp st.

## ELECTION DE MARGUILLIERS.

CONFORMEMENT à la 3ème section du Statut de la Louisiane, approuvé le 11 mars 1836 [illegible] QUATRE Marguilliers dans les LUNDI 14 SEPTEMBRE [illegible] CHS. BOLOT, secrétaire.

TRAITES sur New-York, à vendre par GEO. & CH. URQUHART.
BOIS de Teinture, à vendre par G. N. MATHISON, 11, Camp.
RACINE de Salsepareille, à vendre par G. N. MATHISON, 11 Camp.
CONFITURES à vendre par J. M. CABALLERO, 29, Vieille Levée.
PORC MESS—100 barils à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
TRAITES sur la Havane à vendre par BARELLI & Co, 61 Commune.
SUCRE—[illegible] G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.
CHAUX—1000 Barils [illegible] de Thomaston [illegible] G. BEDFORD & BECK.
BRIQUES [illegible] G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.
ANCRE de Naylor et Co [illegible] WOOD & SIMMONS, 60 rue des Magasins.
GOUDRON—[illegible] WOOD & SIMMONS, 60, rue des Magasins.
PELLES ET PIQUES—60 douzaines [illegible] JOHN A. MERRITT, 60, rue du Camp.
FICELLE—[illegible] JOHN A. MERRITT, 60, Camp.
TRAITES SUR NEW YORK—Un check à vue de $1200 à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 60, rue Gravier.
PORC—200 barils Porc [illegible] BOGERT & HAWTHORN, 60, rue Gravier.
JAMBONS fumés—25 barriques [illegible] de Cincinnati [illegible] BOGERT & HAWTHORN.
CIGARES—[illegible] J. M. CABALLERO, 29, Vieille Levée.
BEURRE de l'Ouest [illegible] CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée.
PATATES [illegible] CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée.
SEL fin et commun, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée.
LAINE DU MEXIQUE—[illegible] J. W. ZACHARIE & Co.
SOUFRE—[illegible] J. W. ZACHARIE & Co.
VIN MUSCAT—[illegible] J. W. ZACHARIE & Co.
CHANVRE DE SISAL—[illegible] J. W. ZACHARIE & Co.
SUCRE brun de la Havane [illegible] J. W. ZACHARIE & Co.
POIS—150 boisseaux [illegible] ABRAHAM TRIER, 34, Gravier.
SACS de plâtre—[illegible] BARELLI & Co.
SAVON—[illegible] BARELLI & Co.
TRAITES sur New York à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 60, Gravier.
PORC—60 barils porc clair [illegible] MAHARD & BROTHER, 26 N. Levée.
PORC—[illegible] F. A. GIRAUD, 6 Nelle Levée.
BEURRE—[illegible] F. A. GIRAUD, 6 Nelle Levée.
TRAITES sur New York, à vendre par SHMIDT & Co, 60 Bienville.
CHANGE sur France, à vendre par A. ST. GEORGES.
SAINDOUX en feuilles [illegible] CONVERSE & Co, 55 N. Levée.
PLOMB de chasse—[illegible] CONVERSE & Co, 55 N. Levée.
100 sacs café Havane et Rio, à vendre par CONVERSE & Co, 55 N. Levée.
SUCRE—[illegible] CONVERSE & Co, 55 N. Levée.
PLOMB en barres [illegible] CONVERSE & Co, 55 Nelle Levée.
CONVERSE & Co, négocians commissionnaires et gros [illegible]
DOUBLONS mexicains, à vendre par KOHN DARON & Co, 26, Bienville.
CIGARES de la Havane—150 milliers d'excellente qualité, des marques Cabanas et autres, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.
CHAPEAUX DE PAILLE—200 douzaines chapeaux de Campêche [illegible] J. W. ZACHARIE & Co.
CIGARES de Campêche—[illegible] J. W. ZACHARIE & Co.
POMMES de Terre, lard, vesce, farine fraîche superfine à vendre par CONVERSE & Co, 55, Nlle. Levée.
CAFÉ DE LA HAVANE—400 sacs de première qualité, en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, Gravier.
CIGARES DE LA HAVANE—300 milliers de différentes qualités, en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, Gravier.
FARINE—60 barils à vendre par J. LAVILLEBEUVRE, Encoig. Magasins et Commune.
SAINDOUX—[illegible] ADAMS, HARTWELL & Co, 26, rue Poydras.
PORC—[illegible] ADAMS, HARTWELL & Co, 26, rue Poydras.
LANGUES DE BŒUF—[illegible] ADAMS, HARTWELL & Co, 26, rue Poydras.
PECHES SECHES—[illegible] ADAMS, [illegible] Poydras.
VIN de Ténériffe, marque L. P., en demi-quarts et sixièmes de pipes, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.
TOILE A DRAPS, écrue, de quatre quarts, du pays—[illegible] J. W. ZACHARIE & Co.
CHAPEAUX DE PANAMA—[illegible] J. W. ZACHARIE & Co.
MAQUEREAUX, HARENGS, &c.—[illegible] J. W. ZACHARIE & Co.
FARINE superfine, fraîche [illegible] CONVERSE & Co Nelle Levée.
WHISKEY—[illegible] CONVERSE & Co, 55 Nelle Levée.
ON demande à acheter un bon cheval pour un dray [illegible] CONVERSE & Co, 55 Nelle Levée.
150 caisses de 6 et 12 liv chaque, de thé impérial et poudre à canon à vendre par CONVERSE & Co, 55 Nelle Levée.
BLANC de baleine—100 caisses [illegible] S. GODDART Jr., 40 Camp.
BOTTES, souliers et brodequins—[illegible] R. O. HOMES, 12 Douane.
CAFÉ de la Havane—[illegible] ABRAHAM TRIER, 34 Gravier.
CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] R. GRONING & Co.
INDIENNES Françaises—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Mozart, venant du Havre [illegible] KOHN, DARON & Co.
TISSU DE COTON—[illegible] R. D. CROSSMANN, 30, rue Bienville.
TOILE à draps blanche—[illegible] R. D. CROSSMAN, 30, rue Bienville.

Nouvelle-Orléans, 22 Août 1840.
ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
CETTE Institution fournit des lettres de change sur Londres et Paris. A. BAUDOUIN, caissier.

BANQUE D'ORLEANS—20 août 1840—Cette institution tire sur New York et Philadelphie à vue. JAMES S. MULLIN, caissier.

AVIS AUX PHARMACIENS—[illegible] A. Mothes [illegible] 180 Bienville [illegible]

CIGARITES—[illegible] E. F. JENKINS.

TWINE—110 pieces Kentucky [illegible]

SAINDOUX—BOGERT & HAWTHORN, 60 Gravier st.

[illegible] The subscribers offer for sale, a few [illegible] superior English cottonades, warranted fast colors [illegible] R & J CURELL, (in liqu.) 48 Bienville st.

GUNPOWDER, IMPERIAL AND BOHEA TEAS—Soap, candles, black pepper, starch, lead bar, and nutmegs, for sale by CONVERSE & Co, 55 New Levee.

IVORY and pearl folders, paper cutters, book marks, &c. carved and plain, in great variety; of all prices, for sale at the New-Orleans stationers' warehouse. NORMAN, STEEL & Co, 14 Camp st.

HOSIERY—A general assortment of German and English ladies', men's, and children's hose, for sale by HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville st.

THE DICTIONARY OF FRENCH AND ENGLISH IDIOMS may be had at Mr. Lelievre's book store, corner Royal and St. Anne streets, Wm. McKean's do, corner Common and Camp streets; Norman, Steel & Co, Camp st; and J. J. Haswell & Co, Camp street.

SUPERIOR CORDIALS OF BORDEAUX—6 cases containing 300 baskets anisette; 4 do do 200 do do, first quality; 4 do do 12 bottles, superior assorted cordials; 2 do do 12 do superfine, for sale by BLANCHARD, EIMER & Co, 26 Bienville st.

DOMESTICS—The subscribers are now receiving and offer for sale, an assortment of white and brown domestics, blue, drills, &c. &c. R & J CURELL.

HAVANA SEGARS—Regalias, imperial regalias, cazenes, trabucos, bayonetas, and many other kinds, in store, and for sale by J M CABALLERO, 29, Old Levee.

FRENCH BOOTS—A fine assortment of French boots, recently arrived, and which we offer for sale at a moderate price. BLANCHARD, EIMER Co, 26 Bienville.

DOMESTICS—60 bales 4-4 sheetings from Lawrence Co and Jackson Mills, for sale by DAVIS & HOBART, 18 Customhouse st.

CAMBRIC HANDKERCHIEFS—Fine and low priced cambric linen handkerchiefs, for sale by F C GOERKEN & Co, 66 Chartres st, up stairs.

NEUTRAL SPIRITS—10 bbls neutral spirits for sale low to close a consignment, by MAHARD & BRO, 26 New Levee.

WRAPPING PAPER—[illegible] WIGGIN & DAVENPORT, 23 Gravier st.

FRESH BUTTER—[illegible] J VAIRIN & Co, 36 Poydras st.

FLOUR—[illegible] MAHARD & BRO, 26 New Levee.

SUGAR—100 barrels refined loaf sugar [illegible] G BEDFORD & BECK, 24 Customhouse st.

MILL STONES—[illegible] F C GOERKEN & Co, 66 Chartres st.

## PORTS D'EUROPE

POUR BORDEAUX—La barque UNION, capitaine Ryan, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à JOHN T. LAGUERENNE & Co, 57, rue Tchoupitoulas.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts NONANTUM, capitaine Harrisburg est en chargement à la [illegible] GEO. GREEN & BRO., 36 Camp.

POUR BORDEAUX—Passage seulement—Le navire américain ELEANOR, capitaine Pemberton partira pour cette destination le 1er. ou 5 de mois prochain [illegible] BOUTIN, GALLY & Co.

POUR LE HAVRE. Le trois mâts JACOB, capitaine Pennell, partira sous peu; il peut prendre quelques passagers. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

## CABOTAGE.

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot R. GRONING, partira positivement dimanche 30 du courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine Landon à bord vis à vis les magasins rouges ou à R. GRONING & Co.

POUR PHILADELPHIE—Pour succéder au Washington—Le navire paquebot fin voilier ARCHER, capitaine O. Marston, sera immédiatement expédié. Pour fret et passage ayant de belles chambres, s'adresser à bord ou au JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

POUR BOSTON. La belle goélette SIGNAL, capt. Young, du port de 110 tonneaux est maintenant à son 1er voyage, sera immédiatement expédié pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de très belles chambres, s'adresser à bord ou à JOHN A. MERRITT, 60, rue du Camp.

LIGNE ENTRE LA LOUISIANE ET NEW-YORK.—LUNDI 1er. septembre—Le navire paquebot YAZOO, capitaine Kisenburg, partira positivement comme il est dit ci-dessus. [illegible] G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier PULASKI, capitaine Fowler, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira sous peu. [illegible] G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE—Pour partir comme [illegible] TON, capitaine Batford [illegible] JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

POUR NEW YORK—Le navire paquebot LOUISA, capitaine Mulford, ayant une partie de son fret engagée, partira pour les ports ci-dessus le 30 de courant. [illegible] STETSON & AVERY, 20 Gravier.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier RANDOLPH, capt. Gerning [illegible] R. GRONING & Co.

POUR VERA CRUZ—La goélette fine voilière [illegible] G. H. WETTER, capitaine Thompson [illegible] A. CARDEVIELLE & Co, 19 Toulouse.

[illegible] JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

POUR MATAMOROS—1er. Navire.—La goélette paquet PUTNAM, capitaine Kenney [illegible] JOHN BELLOW, 167, rue de la Levée.

POUR LA HAVANE—Le beau brick espagnol fin voilier FELIPE, capitaine F. Bulby [illegible] FRANCISCO TIO, 56, rue Ste. Anne.

[illegible] SAML. BELL, 69, rue des Magasins.

POUR BALTIMORE—Le brick JULIA & WEBB [illegible] G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

## A VENDRE OU A FRETER

A FRETER.—La goélette fine voilière SONAL, capt. Young, prendra du fret pour les Indes Occidentales ou un port dans le Nord. Elle peut porter [illegible] barils de farine. S'adresser à JOHN A. MERRITT, 60 rue du Camp.

POUR FRET OU CHARTE—La goélette fine voilière FREDERIC ARNET, capt. Thomas [illegible] JOHN BELLOW, 167, rue de la Levée.

[illegible] ROBERT [illegible]

MAISON de ROGERS, HE & VALETON, [illegible] NORMAN, STEEL & Co, 14 Camp street.

A LOT [illegible]—10 bottles for 1 dollar—Excellent [illegible] B. POUVERIN, Corner Royal and Maine sts.

NEW ORLEANS STATIONERS' WAREHOUSE.—No 14, Camp street.—Is constantly supplied with a complete assortment of superfine stationers' account books, paper of all sizes, school books and all other articles in the line wanted by the community, wholesale and retail, at fair prices. NORMAN, STEEL & Co.

RODGER'S CUTLERY of all kind, for desks, pocket, counting rooms, congress, erasers, cashier's, shears, &c. &c. imported and warranted, for sale at the New-Orleans stationers' warehouse. NORMAN, STEEL & Co, 14 Camp st.

WHITE LEAD AND LINSEED OIL—2500 kegs white lead; 40 bbls best linseed oil, in store and for sale by JARVIS & ANDREWS, corner Common and Tchoupitoulas sts.

WINDOW GLASS—250 boxes eastern window glass; 150 boxes western window glass; 125 boxes Boston crown glass, for sale by JARVIS & ANDREWS, corner Common and Tchoupitoulas sts.

THE subscriber will transact a general Commission and Grocery Business in this city, under the style of CONVERSE & CO., for his own account. Store 55 New-Levee. HENRY CONVERSE.

ENGLISH FIRE BRICK—6000 first quality English Fire brick, landing and for sale in lots to suit purchasers by G BEDFORD & BECK, 24 Customhouse st.

GOLD AND SILVER CASES—Of new and beautiful patterns, a splendid assortment of all kinds; also, superior leads, for sale at the New Orleans stationers' warehouse. NORMAN, STEEL & Co, 14 Camp street.

BACON SIDES—100 casks Cincinnati cured of superior quality, for sale by STETSON & AVERY, 20 Gravier st.

EXCHANGE on Cincinnati at sight and short sight for sale by ADAMS, HARTWELL & Co, 26 Poydras st.

HAMS—60 bbls. canvassed and 15 do sugar cured family hams, for sale by ADAMS, HARTWELL & Co, 26 Poydras st.

FLOUR—200 barrels superfine flour, choice Cincinnati brands, for sale by J LANDIS & Co, 14 Poydras st.

SOAP—[illegible] P A GIRAUD, 6 New Levee.

BLEACHED and unbleached shirtings, for sale by CLASON & VLES, 44 Chartres st. up stairs.

GINGER—[illegible] N B CHAMBERLIN & Co. 46 Gravier street.

BAGGING—[illegible] O H MINSEGAES, 47 Bienville st.

PORK—[illegible] P A GIRAUD, 6 New Levee.

DUCK—An assortment on hand, and for sale by WOOD & SIMMONS, 60 Magazine st.

LOGWOOD—60 tons fresh cut Campeachy logwood, for sale by GEO GREEN & BRO, 36 Camp st.

INDIA BAGGING—[illegible] GEO GREEN & BRO.

PEPPER—[illegible] GEO GREEN & BRO, 36 Camp st.

EXCHANGE on New York [illegible] R GRONING & Co.

TOBACCO assorted, for sale by CONVERSE & Co, 55 New Levee.

[illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de syndic.

IL sera vendu samedi, 5 octobre prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, datée et pour le premier district de la Louisiane, en date du 8 juillet 1840, sous la direction du syndic des créanciers de Auguste Wetzel [illegible] Conditions: [illegible]

PAR VINCENT & DE FERET. Il sera vendu samedi prochain, 29 du courant [illegible]

PAR A. L. FERNET. Tilbury, Cheval [illegible] Il sera vendu samedi prochain, 29 du courant, à midi, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un joli tilbury avec harnais et un cheval [illegible] Conditions à la vente.

PAR HEWLETT & CENAS. Vente de syndic. IL sera vendu mercredi 30 septembre prochain, à midi, à l'Arcade de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 11 août 1840, sous la direction du syndic, les esclaves ci-après décrits abandonnés par G. W. Pritchard & Cie. La négresse Tilla, âgée d'environ 30 ans, cuisinière; Emily, âgée d'environ 20 ans, domestique [illegible] Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'au parfait paiement.

PAR A. L. FERNET. IL sera vendu Samedi prochain, 29 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour compte de qui il appartiendra—JACK, âgé de 17 à 18 ans, fort et intelligent [illegible] Conditions—6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Actes de vente par devant R. Davis, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR A. L. FERNET. Succession de Poulin Prud. EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la Nouvelle Orléans, en date du 21 août 1840, il sera vendu mercredi, le 2 septembre prochain, rue Jefferson, No. 23, les effets mobiliers appartenant au défunt, ainsi que les fonds de magasin consistant en Vins, Liqueurs, Cognac, &c. Conditions: Comptant.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de George Washington McDaniel—Mercredi, 16 septembre prochain, à midi, en vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, en date du huit août 1840, [illegible] à la Nouvelle-Orléans [illegible] les esclaves suivants, appartenant à la succession de George Washington McDaniel, décédé, savoir: 1o. JANE, négresse de 40 ans, domestique [illegible] 2o. JOHN, de neuf ans. 3o. ELIZABETH, négritte de 15 ans, domestique [illegible] 4o. BOB, négrillon de onze ans. Conditions—Un tiers comptant, la balance [illegible] Les actes de vente seront passés devant le Juge de la paroisse de Jefferson, aux frais des acquéreurs. F. DUGUÉ, Juge.

Succession de James Barden, décédé. ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Samedi, le vingt neuf Août, 1840, à midi, en vertu d'un décret de la Cour des Preuves, de la Paroisse de Jefferson, je soussigné, juge de la dite Cour les Preuves, vendrai à l'encan à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à la Nouvelle-Orléans, l'esclave ci-après appartenant en partie à la dite succession et pour partie à Alexandre Banteul, savoir: DAVID, nègre de 20 ans, bon travailleur meublier. Conditions de la vente: 1/3 comptant, la balance à six, douze, et dix-huit mois de crédit, en billets par coupons endossés à la satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. [illegible] Acte de vente aux frais des acquéreurs. 28 Juillet, 1840. F. DUGUÉ, Juge.

BUREAU D'AGENCE. Washington City. LE soussigné vient d'établir à Washington un bureau d'agence [illegible] ALEXANDER RAY.

PASSE CHRISTIANE. Le Dimanche 30 Août 1840, GRANDE FETE PUBLIQUE EXTRAORDINAIRE [illegible] LE CELEBRE ABDUL MAZA [illegible]

A VIS—[illegible] TOOLE & BAR [illegible]

NOUVEAU MAGASIN. AVIS.—La société qui existait sous le [illegible] 40 Gravier st. et Norwood, étant entièrement dissoute [illegible] CLASON & VLES, 44 Chartres st. up stairs.

AVIS.—Le soussigné York [illegible] BOGERT & HAWTHORN, 60 Gravier st.

[illegible] CLASON & VLES, 44 Chartres st, up stairs.

LIME—1000 casks fresh Thomaston stone lime, cargo of ship Julia & Helen, landing and for sale by G BEDFORD & BECK, 24 Customhouse st.

HERRINGS—20 bbls fresh caught Potomac herring, for sale by G BEDFORD & BECK, 24 Customhouse st.

FLOUR—300 bbls fresh, of a superior brand, just received, for sale by ADAMS, HARTWELL & Co, 26 Poydras st.

RAISINS—100 boxes, 100 half do and 100 qr do fresh bunch raisins, just received and for sale by WIGGIN & DAVENPORT, 23 Gravier st.

MALAGA WINE—10 Indian barrels sweet wine and 10 do do dry wine for sale by WIGGIN & DAVENPORT, 23 Gravier st.

OIL—2000 gallons winter sperm oil; 2000 gallons fall do, and 2000 gallons whale oil, for sale by WIGGIN & DAVENPORT, 23 Gravier st.

GOSHEN BUTTER—30 kegs prime Goshen butter packed in salt, a superior article, for sale by WIGGIN & DAVENPORT, 23 Gravier st.

BACKER—Liverpool, Baltimore and New York [illegible] for sale by G BEDFORD & BECK, 24 Customhouse st.

MUSLINS—Swiss and English muslins, of various qualities, white, plain and figured, are colored, for sale by CLASON & VLES, 44 Chartres st, up stairs.

BEEF TONGUES—8 half bbls and 1 keg in pickle, for sale by ADAMS, HARTWELL & Co, 26 Poydras st.

CANVASSED HAMS in hhds and bbls, of superior quality, for sale by ADAMS, HARTWELL & Co, 26 Poydras st.

SILK HOPE—Of the best quality—assorted for the Mexican market, for sale by HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville st.

PRINTS—7-8 English, also domestic, now landing from ship Louisa, for sale by HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville st.

HANDKERCHIEFS—Madras, Vienna, bleigh silk cravats, foulards, etc. for sale by HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville st.

WINTER SPERM OIL—2000 galls, bleached winter sperm oil, of very superior quality, now landing from ship Louisa, from New York, for sale by WALTON & COCKAYNE, 15 New Levee.

CASTOR OIL—10 bbls superior white castor oil, received per steamboat Chester, for sale by JARVIS & ANDREWS, corner of Common and Tchoupitoulas sts.

SPIRITS OF TURPENTINE—16 bbls spirits of turpentine, in good order, for sale by JARVIS & ANDREWS, corner Common and Tchoupitoulas sts.

PIG IRON—60 tons landing from the steamer Moravian for sale by SAML. BELL, 69 Magazine st.

OIL—[illegible] gallons sperm oil in hhds, tierces, and barrels, for sale by G BEDFORD & BECK, 24 Customhouse st.

CEMENT—Plaster Paris, plastering, hair and lime, constantly on hand, and for sale by G BEDFORD & BECK, 24 Customhouse st.

WHISKEY—100 barrels rectified whiskey, landing from steamer Winchester, for sale by ADAMS, HARTWELL & Co, 26 Poydras st.

PICTORIAL SHAKSPEARE.—The Pictorial Edition of Shakspeare, part the 18th. The Pictorial History of Palestine, part the 5th, by the author of "the Pictorial Bible." Heads of the People, or Portraits of the English, drawn by Kenny Meadows, part 3, just received, and for sale at the New-Orleans Stationers' Warehouse. NORMAN, STEEL & Co, 14 Camp st.

GERMAN LINENS—An assortment of linens, sheetings, shirting, damask and diaper table cloths, towels—Also, pocket handkerchiefs, drillings, Brown [illegible] from the manufactories in Germany [illegible] JOHN H MARTIN STEHR, 100 Royal st.

GUNS & PISTOLS—A large assortment of fine and common double barrel guns; also single barrels [illegible] F C GOERKEN & Co, 66 Chartres st, up stairs.

[illegible] G BEDFORD & BECK, 24 Customhouse st.

[illegible] MAHARD & BROTHER, 26 New Levee.

[illegible] F A GIRAUD, 6 New Levee.